RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2011

Sictom
DE LA REGION DE MORESTEL

SOMMAIRE

INTRODUCTION **3**

TERRITOIRE ET COMPETENCES DU SICTOM **4**

➔ Un territoire semi-rural comptant 42 communes 4

➔ Population : 74 765 habitants au dernier recensement INSEE 4

➔ Compétences : un service de collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes en régie, un tri et une gestion des déchèteries en prestation privée 4

➔ Equipe : une équipe administrative et technique encadrée par un bureau d'élus 6

Des élus 6

Des agents 6

LA REDUCTION DES DECHETS **8**

➔ Logo « Prévention » 8

➔ Buvette éco-responsable 8

➔ Guide de bonnes pratiques administratives 9

➔ Atelier Récup' 9

➔ Réemploi 9

➔ Promotion du compostage 10

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES **11**

➔ Une collecte en porte à porte optimisée par des points de regroupement et des camions de grande capacité 11

Camion 11

Fréquence de collecte 11

Contenant 11

➔ un tonnage maîtrisé malgré une hausse de la population 12

➔ Un traitement effectué par le SITOM Nord-Isère 12

LA COLLECTE SELECTIVE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES **13**

➔ Une collecte en apport volontaire ou en porte à porte 13

Evolution des tonnages Emballages, Papiers et Verre collectés entre 2005 et 2011 13

L'APPORT VOLONTAIRE : un système économique et écologique adapté au territoire rural 13

LE PORTE A PORTE : un fonctionnement plus pratique mais plus coûteux pour l'habitant 15

➔ Résultats 15

Evolution 2010-2011 15

Comparaison entre l'apport volontaire et le porte à porte 15

- FOCUS sur les Emballages 16

➔ Bilan environnemental 17

➔ Traitement 19

➔ Communication 20
A l'oral 20
A l'écrit 21
Sur la toile : www.sictom-morestel.com 21

LES DECHETERIES ***22***

➔ Présentation générale 22
Des déchèteries gérées en prestation privée 22
Un règlement intérieur harmonisé 23
Des projets axés sur la sécurité des personnes et des biens 23
Horaires d'ouverture des déchèteries 24

➔ Résultats 25
Tonnage par matériau et par déchèterie – Année 2011 27

➔ Traitement 28

BILAN FINANCIER ***29***

➔ Comment est financé le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ? 29
Les contributions des communautés de communes 29
La redevance spéciale collecte 29
Les soutiens des éco-organismes 29
Les autres recettes 29

➔ Combien coûte à chaque habitant le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ? 30
Détail de la contribution des collectivités adhérentes 30
Détail et évolution des charges 31
Détail et évolution des produits 31
Quel est le poids de chaque flux dans le coût du service public ? 32
Bilan financier 2011 33

SYNTHESE ***35***

CONCLUSION ***36***

INTRODUCTION

L'équipe du SICTOM vous présente son rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'année 2011.

Le présent document a pour objet d'informer élus et citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de son décret d'application N°2000-404 du 11 mai 2000. C'est aussi un outil technique important car il présente le diagnostic de la gestion des déchets pour l'année 2011 et sert de base à une analyse de l'existant. De cette analyse et des résultats chiffrés découleront des pistes d'amélioration du dispositif de gestion des déchets sur le territoire du SICTOM de la Région de Morestel. Pour toutes précisions ou informations supplémentaires, l'équipe du SICTOM reste à votre disposition, dans les bureaux à côté de la déchèterie de Passins, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, par téléphone au 04.74.80.10.14 ou par mail : contact@sictom-morestel.com.

Cette année, chaque habitant du territoire a produit 622 kg de déchets, dont la moitié en déchèterie. C'est plus qu'en 2010, principalement car le tonnage en déchèterie a augmenté. Le coût global du service a diminué quant à lui de 3% en un an, grâce principalement à une maîtrise des coûts de la collecte sélective et à une hausse des performances de tri. Le renouvellement du marché de la collecte sélective en apport volontaire avec de meilleures propositions financières que le précédent et la reprise en régie du service de collecte des sacs jaunes n'y sont pas étrangers. Le rapport de la Cour des Comptes qui dénonce une mauvaise gestion globale des déchets toujours plus chère pour le contribuable n'est donc pas une fatalité sur le territoire du SICTOM.

En fin d'année 2010, le SICTOM a été labellisé QualiPlus, par l'ADEME et Eco-Emballages, pour la qualité de son service. En 2011, de nouveaux projets ont pu voir le jour faisant toujours avancer la collectivité vers plus de performances techniques, qualitatives et financières. Parmi les faits marquants de l'année, on peut citer :

- L'inauguration du SICTOM

Depuis novembre 2010, le syndicat a fait peau neuve en occupant de nouveaux bâtiments technique et administratif. Au mois de juin, le SICTOM a souhaité inauguré ses nouvelles installations en présence des élus, des agents et de leur famille. Chacun a pu participer à la visite des bâtiments et découvrir les animations de l'Atelier Récup' et du bar à eaux. Après les discours, un apéritif du terroir à connotation « zéro déchet » était servi.

- La création d'un site Internet

Pour une communication plus interactive avec ses administrés, le SICTOM a créé son propre site Internet accessible sur www.sictom-morestel.com. Il regroupe bon nombre d'informations sur le tri, l'accès en déchèterie, les missions du syndicat. Il permet entre autres de réserver un composteur ou les éco-gobelets et de répondre aux marchés publics publiés par le SICTOM.

- Le recrutement d'un agent technique

Sur une durée hebdomadaire de 25 heures et recruté en interne, ce poste a été créé pour le suivi de la qualité de la filière co-compostage, pour l'entretien et la réparation des conteneurs de collecte sélective, pour la réalisation de divers petits travaux dans les déchèteries et les bâtiments du SICTOM et pour le remplacement de chauffeur.

- Le développement du programme de prévention des déchets

Grâce à une forte démarche participative, le programme local de prévention s'est ancré en tant que tel dans les missions du SICTOM. Le syndicat peut aujourd'hui proposer de nombreux gestes de réduction des déchets à l'ensemble des citoyens pour les inciter à produire moins de déchets. Cela passe par une aide au compostage, des collectes de vêtements et vélos en déchèterie, la création d'un guide du réemploi et des bonnes pratiques administratives, ...

TERRITOIRE ET COMPETENCES DU SICTOM

➔ Un territoire semi-rural comptant 42 communes

Le SICTOM de la région de Morestel dessert 42 communes regroupées en quatre communautés de communes, sur un secteur de 503 km^2 :

- **Le Pays des Couleurs** rassemble 19 communes sur un territoire s'étendant de Parmilieu aux Avenières en passant par Morestel.
- **Les Balmes Dauphinoises** concentrent 8 communes situées autour du chef-lieu : St Chef.
- **La Chaîne des Tisserands** est composée de 5 communes dont la plus importante est Les Abrets.
- **Les Vallons de La Tour** réunissent 10 communes autour de La Tour du Pin.

Le territoire du SICTOM est qualifié de semi-rural compte tenu que plus de la moitié des communes adhérentes sont situées en campagne. Toutefois, 65 % de la population se concentrent dans les zones urbaines du secteur, principalement dans les plus grands bourgs : La Tour du Pin, Les Abrets, Les Avenières, Montalieu, Morestel et St Chef.

Le taux d'habitat collectif/vertical est faible. Il représente seulement 4 % de la population.

➔ Population : 74 765 habitants au dernier recensement INSEE

En 2011, le SICTOM compte 74 765 habitants au dernier recensement officiel, soit environ 32 650 foyers. Entre le recensement de 1999 (59 350 habitants) et celui de 2009, la population du SICTOM s'est accrue de 26%. Le calcul de l'ensemble des ratios présentés dans ce rapport auront comme base la population INSEE.

La population DGF est évaluée à 76 993 habitants. Elle correspond au chiffre issu du recensement INSEE majoré d'un habitant par résidence secondaire avec prise en compte de l'hébergement touristique.

En tenant compte des sept communes sous convention avec le SICTOM pour l'accès en déchèterie, la population INSEE du SICTOM s'élève à 81 950 habitants.

➔ Compétences : un service de collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes en régie, un tri et une gestion des déchèteries en prestation privée

Le SICTOM a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers. Depuis sa création, en 1975, il gère en régie la collecte des ordures ménagères et délègue leur traitement, depuis 1985, au SITOM Nord-Isère, responsable de l'unité d'incinération de Bourgoin-Jallieu.

Un réseau de sept déchèteries est ensuite venu compléter le service public : dans les années 90 à St Jean de Soudain, Porcieu-Amblagnieu, Passins et St Chef ; dans les années 2000 aux Avenières, à La Chapelle de La Tour et à Fitilieu. En complément, le SICTOM a construit une plateforme de stockage et de broyage des végétaux, à côté de la déchèterie de Passins, en avril 2006.

La collecte sélective a été instaurée en juillet 1998. Des points d'apport volontaire recueillant sélectivement le verre, les papiers et les emballages ont été installés sur les communes. Sur le secteur des Vallons de La Tour, la collecte sélective est organisée en porte à porte en multimatériaux (emballages et papiers mélangés) et en apport volontaire pour le verre.

La collecte sélective et les déchèteries sont gérées en prestation privée.

SICTOM
CARTOGRAPHIE DES COMMUNES

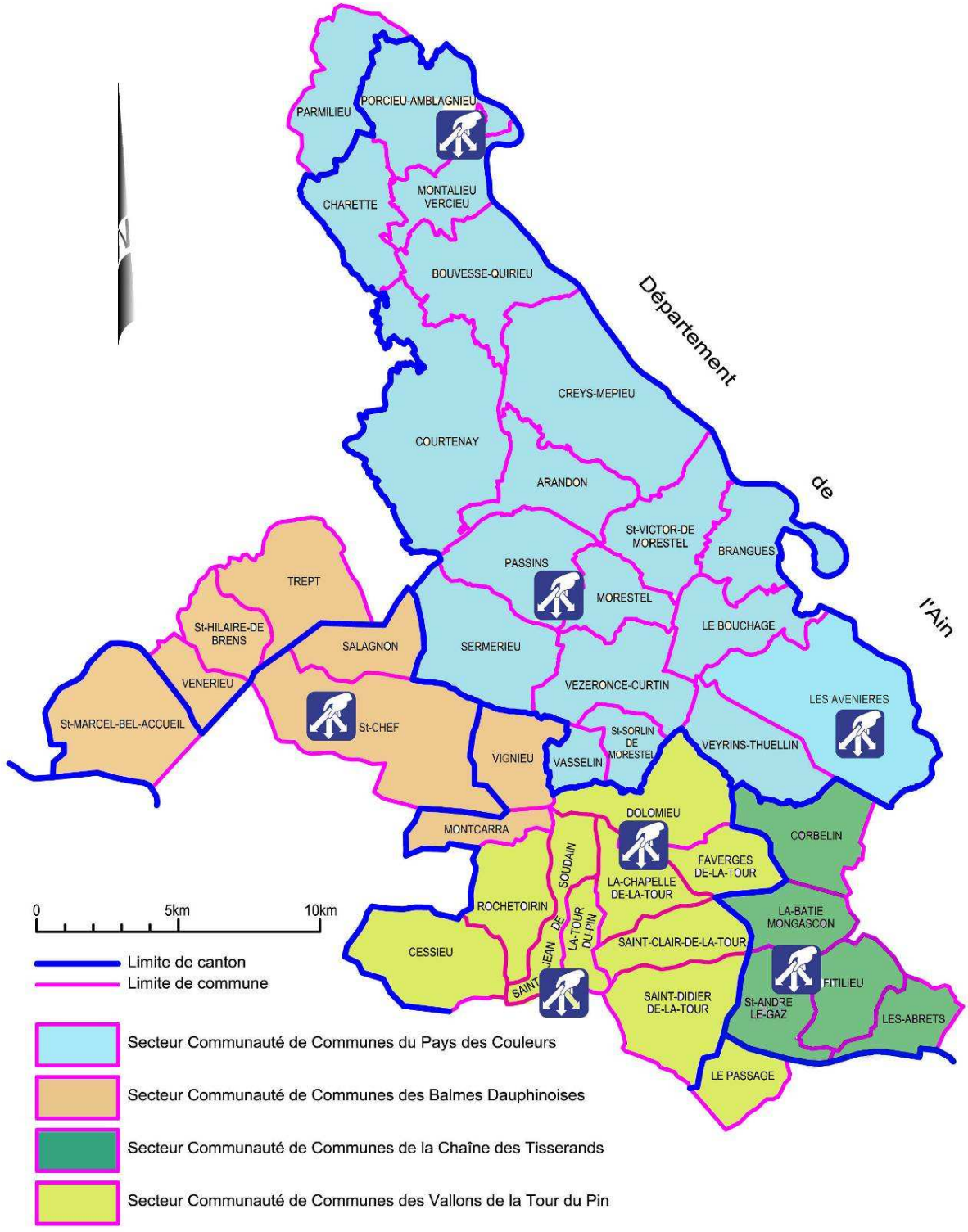

Le SICTOM est une collectivité publique qui a pour mission d'assurer au mieux (juridiquement, économiquement, écologiquement) un service de salubrité mais aussi de citoyenneté en sensibilisant ses administrés au tri des déchets et plus largement à la réduction des déchets à la source.

100% du territoire a accès à ces services.

➔ Equipe : une équipe administrative et technique encadrée par un bureau d'élus

Des élus

Le bureau du SICTOM est composé d'un président et de six vice-présidents. Les statuts du SICTOM prévoient la représentativité suivante : chaque conseil communautaire désigne un délégué titulaire et un délégué remplaçant par conseil municipal et un délégué titulaire et un délégué suppléant par conseil communautaire. Le comité syndical est ainsi composé de 46 représentants titulaires et 46 suppléants.

Des agents

Au mois de novembre 2010, le siège administratif du SICTOM a déménagé de la mairie pour un bâtiment neuf situé à côté de la déchèterie de Passins et du siège technique. Le rassemblement des forces techniques et administratives du SICTOM optimise le service rendu, la réactivité, l'accueil du public et la cohésion des équipes.

Fin 2011, le SICTOM compte 7 agents administratifs recrutés à temps plein et 35 agents techniques (avec les remplaçants). Le poste d'un agent technique recruté sur 25 heures a été créé pour permettre de réaliser les tâches de nettoyage et gerbage des végétaux sur la plateforme en annexe du site de Passins, de petits entretiens en déchèterie, de réparation et nettoyage de conteneurs de collecte sélective, de remplacement de chauffeur.

Pour mieux encadrer le fonctionnement interne du syndicat, un groupe d'agents s'est réuni afin de réviser le règlement intérieur. Un livret d'accueil a aussi été créé permettant de présenter de façon claire le fonctionnement du syndicat, les droits et devoirs d'un agent, les règles d'hygiène et de sécurité du métier. Enfin, un groupe « qualité de vie » composé de quelques agents administratifs et techniques a permis de proposer et de faire valider des avancées sociales telles que l'obtention de chèques déjeuners et l'organisation d'un Arbre de Noël, entre autres.

ORGANIGRAMME du SICTOM

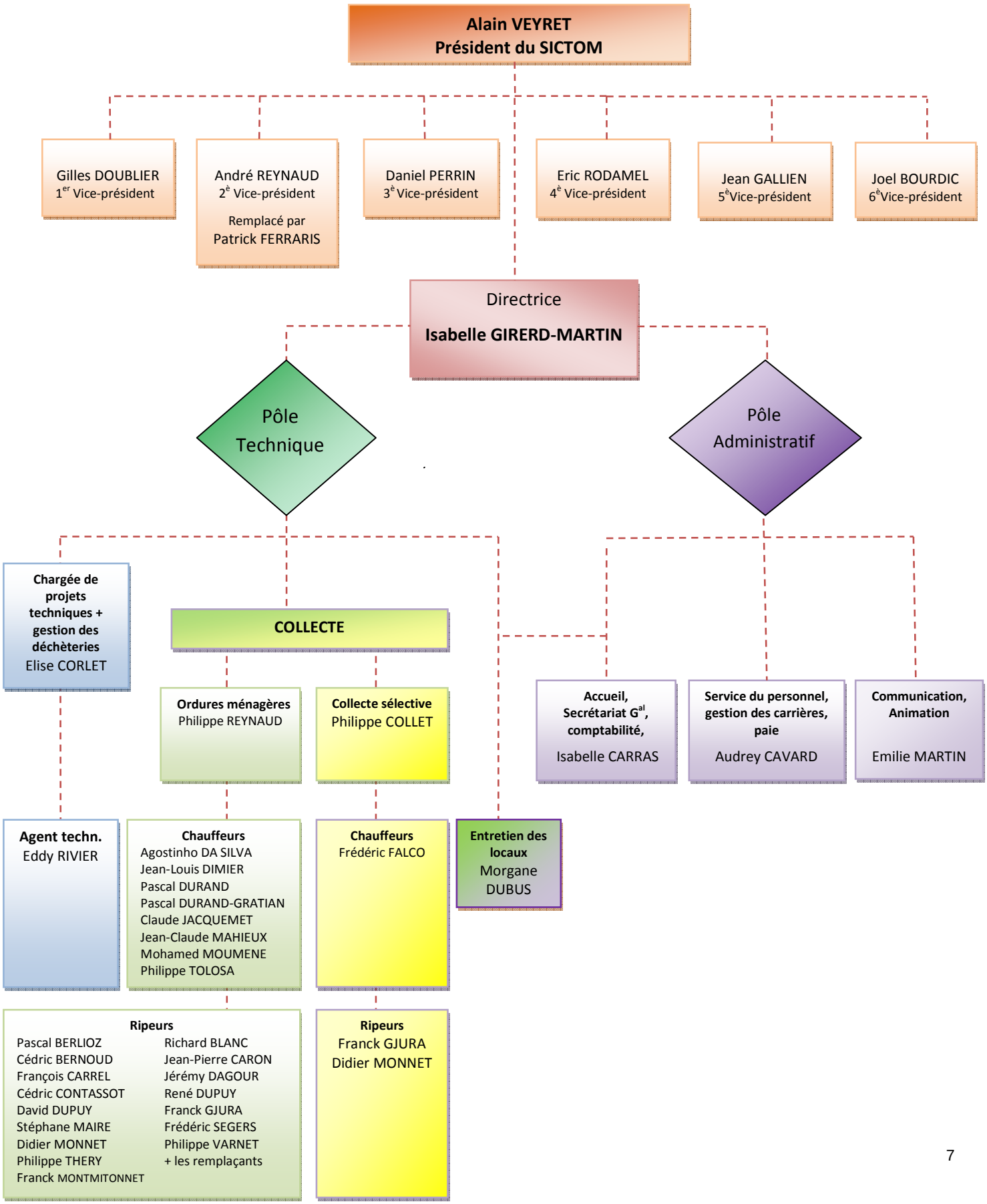

LA REDUCTION DES DECHETS

Depuis le 1er juillet 2009, le SICTOM s'est inscrit dans un Programme Local de Prévention des déchets visant à réduire, d'ici juin 2014, 7% de la production de déchets engendrés par les ménages. C'est l'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement et cela revient à diminuer de 20 kg la production de déchets par habitant au niveau du syndicat.

Suite à un diagnostic du territoire et à une mobilisation des acteurs potentiellement partenaires réalisés dès l'été 2009, le programme est entré dans une phase concrète de mise en œuvre grâce à une véritable démarche participative. A la fin de la deuxième année de programme, au 30 juin 2011, on évaluait les résultats à 376 tonnes de déchets en moins permis par les actions de réduction à la source, soit 5 kg de moins dans la poubelle de chaque habitant.

Parmi les actions du programme, certaines commencent à être bien connues des citoyens, d'autres sont encore en phase de développement. En voici quelques exemples :

➔ Logo « Prévention »

Afin de faire connaître le programme, réunir les différents partenaires qui le portent et différencier les actions de réduction des déchets de celles du tri, le comité de pilotage a souhaité la création d'un logo propre à la prévention. Aussi, le syndicat a travaillé avec les élèves d'une classe de seconde MEI du lycée Elie Cartan de La Tour du Pin pour la création de ce logo. Celui qui a été le plus fidèle au cahier des charges retenu par le SICTOM, a été repris par un graphiste et illustre désormais tous les documents et matériels traitant de la réduction des déchets.

➔ Buvette éco-responsable

Depuis le printemps 2011, le SICTOM propose aux organisateurs de fêtes et manifestations, le prêt gratuit de gobelets et barquettes à frite lavables et réutilisables. En 2011, 17 organisateurs ont emprunté ce matériel au SICTOM : festival Peace Toch aux Abrets, fêtes de la musique, biennale de l'éco-construction de Cessieu, Téléthon de Morestel, ... Cela a permis de réduire le tonnage d'ordures ménagères de 930 kg, d'engendrer des économies d'achat de fournitures (parfois même une baisse de la facture « redevance spéciale » des communes) et d'inscrire ces manifestations dans une logique environnementale.

La réservation des gobelets peut être réalisée via le site Internet du SICTOM ou directement par téléphone auprès de Morgane Dubus.

➔ Guide de bonnes pratiques administratives

En moyenne chaque agent de bureau consomme 75 kg de papier par an, soit trente ramettes. Dans le cadre de la thématique « Eco-exemplarité », SICTOM et secrétariats de mairies ont travaillé ensemble pour recenser les pratiques et fournitures les moins génératrices de déchets utilisés dans les services administratifs. De cette collaboration a été créé un guide de bonnes pratiques administratives téléchargeable sur le site Internet. Avec un peu de bon sens et quelques astuces, cela permet un chaque agent administratif d'améliorer son impact sur l'environnement en utilisant mieux le papier, en imprimant moins et de manière optimisée, en dématérialisant les actes administratifs, en gérant mieux les stocks et commandes, ...

➔ Atelier Récup'

A l'occasion de la construction du nouveau bâtiment, sur l'initiative de cinq agents du syndicat et avec l'aide d'Emmaüs Bourgoin-Jallieu, un Atelier Récup' a été créé. Cet atelier a deux objectifs généraux : détourner des déchets et s'en resservir en tant que tel ou après transformation et sensibiliser les visiteurs du SICTOM à moins jeter et à la récupération. Ainsi, l'ensemble du mobilier nécessaire pour les bureaux a été acheté chez Emmaüs. De plus, à raison en moyenne d'une demi-journée par semaine, les agents du SICTOM ont créé des objets avec des déchets provenant des bennes de la déchèterie. Un fauteuil poubelle, une table basse en tambour de machine à laver, un lustre en bouchons de plastique et roue de vélo, ... sont autant de créations qui viennent meubler et décorer l'accueil et les bureaux. Cette action a permis de détourner deux tonnes de déchets et de diviser le budget prévisionnel d'ameublement par cinq.

Les créations de l'Atelier Récup' peuvent être présentées et prêtées dans des manifestations sur le thème de la gestion des déchets, du réemploi et plus généralement sur l'environnement ; en 2011 cela a été le cas au Salon de la Récup' à St Chef, à la Biennale de l'éco-construction à Cessieu, à la remise des labels « Maisons Fleuries » à Morestel.

➔ Réemploi

Le syndicat a élaboré un guide qui recense les manifestations communales type vide-grenier, les professionnels de la réparation, de l'achat/vente d'occasion, les associations caritatives et les sites Internet sur le thème du réemploi. Le guide du réemploi est téléchargeable sur le site Internet du SICTOM et ceux des communes. Remis à jour chaque année, il vise à renseigner le citoyen des alternatives à l'achat de biens neufs et à l'apport en déchèterie d'objets encore utilisables.

En 2011, le SICTOM a aussi mené un partenariat rapproché avec l'entreprise d'insertion Evira de St André le Gaz dont l'activité est le tri et le recyclage des vêtements, et l'association Repérages de Fontaine dont la mission est la récupération de vieux vélos, leur remise en état et leur expédition au Burkina Faso et au Mali dans un but coopératif. Avec ces deux structures, le SICTOM a proposé à ses administrés deux opérations de collecte des vêtements et des vélos via les déchèteries. Cela a permis de détourner 9,5 tonnes de vêtements et 440 vélos.

➔ Promotion du compostage

Le compostage des biodéchets et des déchets verts de jardin permet de détourner jusqu'à 120 kg par habitant et par an.

Le SICTOM propose à la fois des ventes de composteurs à prix incitatifs. Depuis le début de l'opération au printemps 2010, 3 043 composteurs du SICTOM (soit 10% des foyers) ont été installés chez les particuliers. Les ventes sont ouvertes tous les mercredis et vendredis au siège du SICTOM. Au printemps 2011, des ventes ont aussi été organisées en week end dans les déchèteries de La Chapelle, Fitilieu et St Chef. En fin d'année, une collaboration avec certaines communes du territoire a permis de réaliser des ventes sur réservation au près des habitants et en y associant les guides-composteurs.

En plus du site de Brangues, six nouveaux sites de compostage collectif ont aussi été installés : en pied d'immeuble à Montalieu-Vercieu, Morestel et la Tour du Pin, dans les deux collèges des Vallons de La Tour et au cimetière de St Sorlin de Morestel.

Enfin, 2011 a permis de rapprocher l'association Lo Parvi et le SICTOM pour mettre en place une opération de prêt de broyeur. Cette démarche devrait se finaliser au début de l'année 2012 et permettre aux habitants du SICTOM d'emprunter le broyeur de l'association pour une somme modique et ainsi bénéficier d'un broyat de branches pour pailler les plantations ou mélanger au compost.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

➔ Une collecte en porte à porte optimisée par des points de regroupement et des camions de grande capacité

Sont considérés « ordures ménagères » les déchets produits par les ménagers ou assimilés ménagers et non recyclables, non encombrants et non toxiques. Les équipes de collecte apposent un scotch rouge et noir si le contenu de la poubelle ou du sac ne respecte pas cette consigne et ne ramassent la poubelle qu'une fois bien triée.

Camion

Le SICTOM possède sept camions : quatre de 19 tonnes, dont un utilisé seulement en cas de panne des autres et un autre seulement pour la collecte des sacs jaunes, et trois 26 tonnes. La moyenne d'âge du parc est de 4 ans. Le SICTOM, engagé dans une démarche d'optimisation des circuits, investit depuis 2007 dans l'achat de camions de grande capacité pour réduire le nombre d'allers/retours à l'usine d'incinération et, de norme EURO 5, moins polluants.

Depuis 2010, chaque camion est équipé d'un système de géolocalisation. Ce système informatisé permet de fournir des informations importantes: les horaires de début et de fin de tournée, les temps de travail, les temps de pause, le nombre de kilomètres parcourus, les vitesses maximum, les circuits de collecte, la gestion des anomalies et des points noirs (sens interdit, marche-arrière, ...). Ces informations permettent d'établir les paies des agents, d'optimiser les circuits et de contrôler la consommation en gasoil (en moyenne 73 litres au 100 km). En outre, il est équipé d'une aide à la navigation très utile pour les chauffeurs remplaçants et d'une messagerie Internet.

Fréquence de collecte

Cinq tournées sont réalisées le matin et deux l'après-midi. Les équipes sont composées d'un chauffeur et des deux ripeurs. Les tournées du matin débutent dès deux heures du matin, celles de l'après-midi, dès treize heures. Une tournée dure en moyenne entre huit et neuf heures par jour sur quatre jours. La collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine sur 88% des communes et deux fois par semaine sur 12%. Cette double collecte par semaine concerne les communes des Abrets, des Avenières (centre ville), de La Tour du Pin (centre ville), de Morestel et de Montalieu.

Contenant

Le service de collecte s'effectue en porte à porte. Les déchets doivent être conditionnés en sacs ou dans des bacs normalisés[1]. On recense 83% de la population équipée de bacs. Dans un objectif de sécurité au travail et de salubrité publique, la commission en charge de la collecte des ordures ménagères réfléchit à rendre obligatoire la collecte en bacs normalisés à partir de 2012 pour les 5 500 foyers restants.

Pour optimiser le service et maîtriser les coûts, le SICTOM a développé depuis plusieurs années l'installation de bacs de regroupement servant à un groupe d'habitations d'une rue ou d'un quartier. 13 % des communes pratiquent le regroupement d'une façon plus ou moins systématique. Certaines, comme la commune de St Marcel Bel Accueil, ont aménagé plusieurs aires de regroupement pour les bacs individuels réduisant ainsi le nombre d'arrêts du camion et le temps de travail. Les bacs de regroupement restent nécessaires lorsque les habitations se situent au bout d'un chemin non praticable par le camion de ramassage. Toutefois, ce système pourrait être remis en cause lors du passage à une tarification incitative.

1 Norme NF EN 840 compatible avec le système de lève conteneur – capacité minimum de 120L et maximum de 770L – sans barre de fer ventrale ou dorsale.

➔ un tonnage maîtrisé malgré une hausse de la population

En 2011, 17 221 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées. Chaque habitant a donc produit 230 kg d'ordures ménagères. C'est moins 3 kg par rapport à 2010.

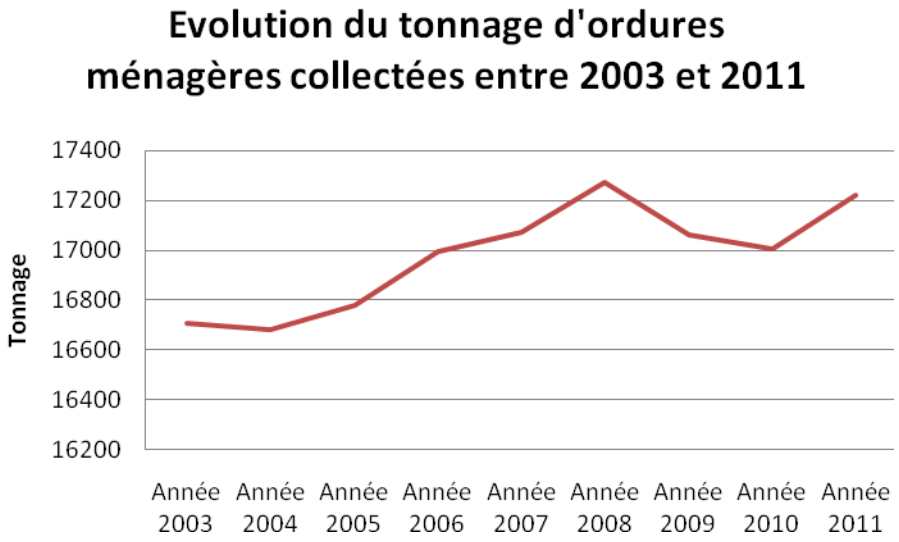

Entre 2010 et 2011 :

Population : +2,5%

Tonnage : +1,3 %

NB : Pour être comparable, les données inscrites sur ce graphique prennent en compte le tonnage ordures ménagères de l'ancien périmètre du SICTOM augmenté de celui des Vallons de la Tour, bien que la communauté de communes n'ait intégrée le SICTOM qu'à partir du 1er juillet 2009.

Après une période de baisse entre 2008 et 2010, le tonnage des ordures ménagères collectées a augmenté de nouveau entre 2010 et 2011, revenant quasiment au niveau mesuré en 2008. Toutefois, cette évolution reste moins forte que l'accroissement de la population.

On peut alors penser que les ménages maîtrisent leur production d'ordures ménagères soit de manière forcée – baisse de la consommation, obligation de trier – soit de manière voulue – adoption de pratiques réduisant les déchets comme le compostage, choix des produits par rapport à leurs emballages, ...

☞ *En 2011, chaque équipe a collecté en moyenne douze tonnes d'ordures ménagères par jour de ramassage, soit six tonnes par éboueur et près de 700 kg par heure !*

➔ Un traitement effectué par le SITOM Nord-Isère

Le SICTOM délègue le traitement des ordures ménagères au SITOM Nord-Isère.

Les ordures ménagères sont traitées à l'usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu. Le SITOM Nord-Isère se charge de son fonctionnement depuis septembre 1986. La nouvelle unité mise aux normes et permettant d'accueillir un plus fort tonnage est en service depuis le 18 juin 2007. Depuis le 1er janvier 2008, une partie des encombrants collectés en déchèterie est aussi acheminée à cette même usine d'incinération pour y être valorisée énergiquement.

Le SITOM Nord-Isère a rédigé un rapport annuel dressant le bilan des principaux résultats techniques et économiques obtenus sur l'exercice 2010, troisième année d'exploitation complète du nouveau centre. Ce rapport est consultable et téléchargeable en ligne sur le site internet du SITOM : www.sitom-ni.fr

LA COLLECTE SELECTIVE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES

➔ Une collecte en apport volontaire ou en porte à porte

Les déchets recyclables regroupent certains déchets ménagers ou assimilés dont la matière constitutive pourra être recyclée par processus industriel et participée à la création de nouveaux objets. Ils sont recensés dans la fiche mémo téléchargeable sur le site Internet.

Appelé collecte sélective ou tri, ce service est accompli en prestation privée pour sa part en apport volontaire et en régie pour la partie en porte à porte. 12% du tonnage global de déchets sont collectés sélectivement.

Sur le graphique ci-dessous, on peut constater que le tonnage global de la collecte sélective a augmenté en six ans mais est ralenti depuis 2009. Si la part du verre semble être relativement stable : +7% entre 2005 et 2011, celle des papiers et des emballages enregistre une hausse importante : respectivement +32% et +29%. Pour autant, 2011 accuse une faible hausse du tonnage des emballages et du verre.

Evolution des tonnages Emballages, Papiers et Verre collectés entre 2005 et 2011

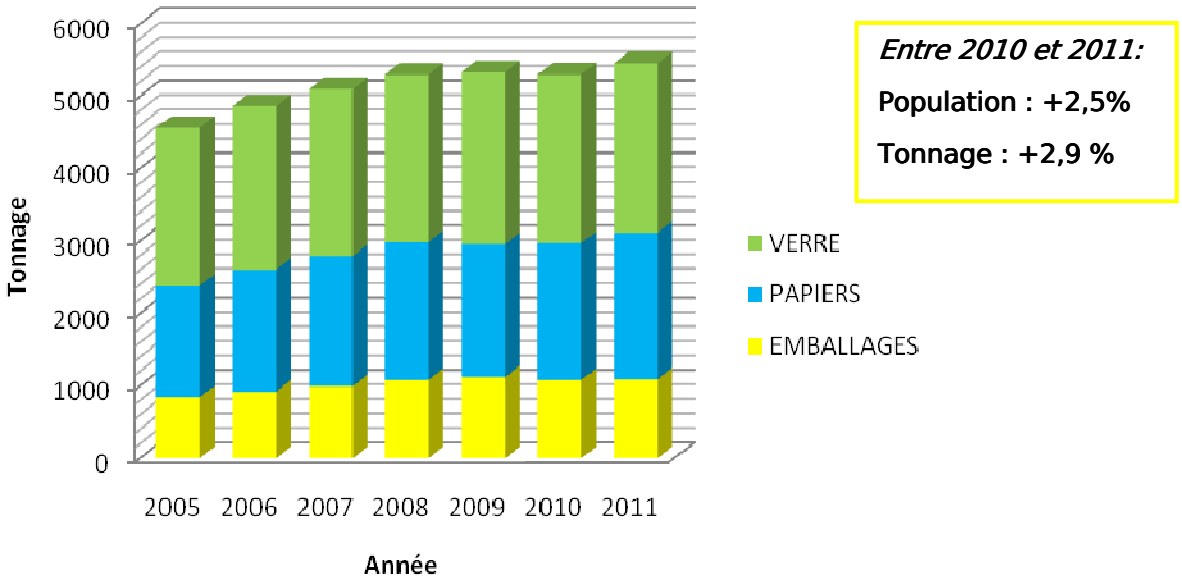

Entre 2010 et 2011:

Population : +2,5%

Tonnage : +2,9 %

L'APPORT VOLONTAIRE : un système économique et écologique adapté au territoire rural

202 points d'apport volontaire jalonnent les communes du SICTOM soit de un à huit points par commune, selon la population, la superficie, la participation des habitants au tri. 52% d'entre eux offrent la possibilité de trier les trois flux (emballages, papiers et verre) ; les points d'apport volontaire uniquement du verre étant historiquement plus nombreux. En effet, le tri du verre a été instauré en 1975, vingt ans avant le tri des emballages et des papiers. Cela fait sans doute de ce matériau le plus trié aujourd'hui.

☞ *En 2011, trois nouveaux points ont été installés :*

- *A Morestel, au lotissement « L'Ambéry »*
- *A St André le Gaz, un conteneur à verre à l'étang de pêche*
- *A Vézeronce-Curtin sur le parking de Gamm Vert*

Cette année, une rationalisation et une harmonisation des conteneurs ont été effectuées sur le territoire. Cent colonnes ont été achetées d'occasion, nettoyées et installées sur la Chaîne des Tisserands. Les conteneurs en bon état récupérés de ce secteur ont permis de renforcer d'autres points d'apport volontaire. Ceux en plus mauvais état ont été regroupés à Passins pour être réparés. Un poste d'agent technique à 25 heures a été créé en interne pour assurer le service de réparation et nettoyage des colonnes ainsi que des travaux inhérent aux déchèteries.

Véhicule et fréquence de collecte

Depuis le 1er janvier 2011, c'est la société Guérin S.A.S basée à Veauche (42) qui a reçu l'attribution du marché de collecte des trois flux (emballages, papiers et verre) et ce, pour une durée de trois ans.

Les emballages sont collectés à l'aide d'un camion grue et tasseur Evolupac de 32 tonnes jusqu'au centre de tri Valespace à Chambéry. Les conteneurs des emballages sont vidés chaque lundi et mardi matin avec en plus, pour certains points et en haute saison, le jeudi après-midi et le vendredi matin.

La collecte des papiers s'effectue avec le même type de véhicule mais ils sont conduits jusqu'à leur lieu de transfert, chez Gouvernayre à Trept, avant d'être réacheminés par le groupement d'achat AVP jusqu'à chez le papetier : Norske Skog à Golbey dans les Vosges. Les papiers ne sont donc pas triés ce qui permet une valeur ajoutée sur ce flux. Les conteneurs des papiers sont vidés chaque mardi après-midi et mercredi.

Le verre est collecté par camion grue de 26 tonnes avec sa remorque de 19 tonnes et conduit directement chez le verrier – OI Manufacturing sur le site de Lavilledieu (07) - pour être recyclé, après avoir subi un contrôle qualité. La collecte du verre est sectorialisée : le mardi tous les quinze jours en semaine impaire sur le secteur des Vallons de La Tour – Balmes Dauphinoises et Chaîne des Tisserands, le mardi tous les quinze jours en semaine paire sur le territoire allant de Parmilieu à Arandon, chaque mercredi sur le secteur de Morestel.

Contenant

En 2011, 136 conteneurs emballages d'une contenance de 4m³ chacun sont installés sur le territoire. En moyenne cela représente un conteneur pour 369 habitants[2]. La référence d'Eco-Emballages se situe à un conteneur pour 518 habitants. Aussi, afin de permettre à la population des Vallons de La Tour de participer à l'apport volontaire et de dépanner les habitants lorsqu'ils ratent la collecte en porte à porte, des conteneurs à emballages ont été installés aux entrées des déchèteries de La Chapelle de La Tour et de St Jean de Soudain.

133 conteneurs papiers d'un volume de 4m³ ont été mis en place, soit en moyenne un conteneur pour 562 habitants[3]. La référence d'Eco-Emballages est égale à un conteneur pour 475 habitants. Même si la collecte en porte à porte est réalisée en mélange avec les emballages sur le secteur des Vallons de La Tour, des conteneurs papiers répartis sur les villages de la communauté de communes ont toutefois été installés pour permettre aux personnes de se familiariser avec l'apport volontaire (un ou deux conteneurs par commune), car ce système reste bien plus économique que le ramassage en porte à porte et permet de récupérer un papier de meilleure qualité. Mais cela fait chuté le ratio d'équipement.

2 Le système en apport volontaire ne concerne que 50 182 habitants (l'ensemble de la population sauf Les Vallons de La Tour)

3 La population totale étant desservie en apport volontaire pour le papier

253 conteneurs de 4 m^3 insonorisés pour le verre sont utilisés sur le secteur du SICTOM, soit en moyenne un conteneur pour 296 habitants ; la référence d'Eco-Emballages étant d'un conteneur pour 320 habitants.

LE PORTE A PORTE : un fonctionnement plus pratique mais plus coûteux pour l'habitant

Les Vallons de La Tour sont collectés en porte à porte sauf pour le verre qui reste en apport volontaire. Des sacs jaunes pour les particuliers sont distribués en mairie et des bacs aux couvercles jaunes ont été disposés pour des situations particulières (bâtiments communaux, administrations, logements collectifs, lotissements, impasses). Ces sacs et bacs collectent les emballages et les papiers en mélange. La distribution des sacs jaunes est rationalisée depuis cette année permettant ainsi de faire des économies.

La fréquence de collecte est d'une fois tous les quinze jours sauf pour le centre ville de La Tour du Pin où le ramassage est hebdomadaire. La collecte s'étend du lundi au vendredi. Un calendrier annuel des jours de collecte a été établi par le service communication. Il est transmis chaque année à l'ensemble des foyers et téléchargeable sur le site Internet du SICTOM.

Cette collecte est réalisée en régie depuis le 1er janvier 2011. Elle est effectuée en camion 19 tonnes, à l'aide d'un chauffeur et d'un seul ripeur.

➔ Résultats

☞ En 2004, un habitant triait 7 kg d'emballages, 18 kg de papiers, 32 kg de verre. En 2011, ce même habitant trie 15 kg d'emballages, 27 kg de papiers et 31 kg de verre, soit 73 kg de déchets recyclables.

Evolution 2010-2011

Entre 2010 et 2011, le poids de recyclables collecté par habitant par an n'a pas bougé, mais le poids de recyclables valorisé a augmenté de un kilogramme par habitant dans l'année, principalement grâce à la baisse de la part de refus dans les emballages collectés.

Ainsi, on peut dire globalement qu'en 2011 chaque habitant du SICTOM n'a pas plus trié mais a mieux trié. Par flux, on remarque cependant que le ratio du verre a diminué de un kilogramme par habitant par an au profit des emballages ; le ratio des papiers est stable.

Aussi, si les performances de tri ont stagné au niveau de l'apport volontaire, elles se sont améliorées de 5 kg sur le secteur collecté en porte à porte : 69 kg en 2010 contre 74 kg en 2011.

Comparaison entre l'apport volontaire et le porte à porte

En effet, on constate que le fonctionnement en porte à porte permet de collecter 6 kg d'emballages par habitant de plus que l'apport volontaire.

Cependant, les papiers mélangés aux emballages collectés en porte à porte pâtissent de ce système. En effet, 12% des papiers collectés en porte à porte ne sont pas valorisés contre 5% en apport volontaire. Cela s'explique par le fait que le papier collecté dans les colonnes d'apport volontaire part directement chez le recycleur ; quelques pertes de matière liées aux transports et aux décotes d'humidité restent toutefois enregistrées. A contrario, le papier collecté en porte à porte passe au centre de tri avant de rejoindre l'unité de recyclage. Il passe donc en même temps que les emballages sur un tremel, ce qui ne permet pas de valoriser les papiers en-dessous d'un format A5 et en l'occurrence les papiers déchiquetés ou les post-it. De même les papiers imbibés de sauces ou de

graisses partent en refus. L'apport volontaire pour la collecte des papiers semble donc la solution la plus souhaitable en terme de qualité (ils ne sont pas mélangés aux emballages), de quantité, de facilité d'organisation (pas de tri) et en conséquence de coût. D'ailleurs, on enregistre un quart des papiers produits par les habitants des Vallons de La Tour déposés directement dans les colonnes d'apport volontaire.

D'autre part, il faut savoir que le verre collecté sur le secteur des Vallons de La Tour équivaut à 28 kg par habitant contre 33 kg par habitant sur le reste du territoire. On peut alors en déduire que dès lors que les emballages et les papiers sont collectés en porte à porte sur un secteur, les habitants trient moins bien le verre en apport volontaire.

En résumé, si la collecte en porte à porte tire le tonnage des emballages vers le haut, le fait de mélanger les papiers avec les emballages réduit les performances de valorisation des papiers. De même, la collecte en porte à porte de deux flux sur trois tend vers la baisse des performances du troisième, en l'occurrence le verre.

En prenant en compte ces impacts, le système en porte à porte amène tout de même plus de tonnage (tous flux confondus) que l'apport volontaire ; respectivement 81 kg collectés par habitant (pour 74 kg effectivement recyclés) contre 69 kg collectés par habitant (pour 67 kg réellement valorisés).

L'étude financière du service de collecte sélective montrera toutefois que les recettes de vente des matériaux collectés en porte à porte et les soutiens associés ne permettent pas d'obtenir d'aussi bon résultats financiers que l'apport volontaire, surtout concernant le papier. Autrement dit, le système en porte à porte est plus performant mais coûte plus cher que le système en apport volontaire.

- **FOCUS sur les Emballages**

La catégorie « emballages » subit le plus fort taux de refus ce qui veut dire que les citoyens font plus d'erreurs de tri sur ce flux que sur les autres. Ceci est compréhensible compte tenu que cette catégorie rassemble quatre matériaux différents : le plastique, l'acier, l'aluminium et le carton et que certains emballages, pourtant en plastique, ne sont pas admis au tri.

Sur le graphique suivant, on voit que les emballages les mieux triés sont les cartonnettes et les bouteilles et flacons en plastique. Pour comprendre cela, il faudrait sans doute étudier les modes de consommation des ménages et l'évolution du poids des emballages. A noter que la bouteille en plastique de 1,5 litres a perdu 40% de son poids en vingt ans suite au passage du PVC au PET et de la mise en place de la taxe par Eco-Emballages.

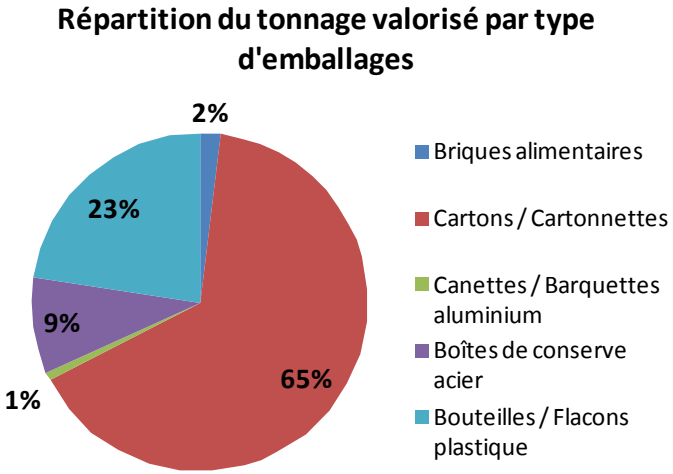

En 2010, Eco-Emballages a lancé la mise en place d'opérations pilotes nationales pour tester l'extension des consignes de tri des emballages. A terme, il s'agit de trier en plus des autres recyclables, les plastiques non autorisés jusqu'à présent : films et sacs, pots de yaourts, barquettes. La candidature du SICTOM n'ayant été retenue que pour 25% de son territoire, le syndicat n'a pas souhaité poursuivre la démarche. Passée la phase test sur les collectivités retenues, on peut imaginer que l'ensemble des collectivités adopteront ces nouvelles consignes de tri.

➔ Bilan environnemental

Le tonnage global 2011 des matériaux recyclés a permis d'économiser des matières premières, de l'eau et de l'énergie ...

- ✓ 3 398 tonnes de bois
- ✓ 160 tonnes de minerai de fer
- ✓ 52 tonnes de charbon
- ✓ 192 tonnes de pétrole brut
- ✓ 75 tonnes de gaz naturel
- ✓ 16 tonnes de bauxite
- ✓ 1 545 tonnes de sable
- ✓ 234 tonnes de calcaire
- ✓ 117 011 m^3 d'eau
- ✓ 31 523 MWh d'énergie

... et de fabriquer de nouveaux objets

- ✓ 443 242 pulls polaire, fabriqués à base de fibres de plastique issues des bouteilles d'eau et de soda
- ✓ 5 795 bacs poubelle conçus à base de billes de plastique issus des flaconnages
- ✓ 1 588 chariots réalisés à base de barres d'acier recyclé
- ✓ 1 751 vélos avec l'aluminium recyclé
- ✓ + de 352 millions de feuilles A4 réalisées à partir de pâte de papier issue du recyclage
- ✓ + de 5 millions de bouteilles 75 cl fabriquées grâce aux bouteilles de verre fondues puis remodelées

En 2011, le tri et la valorisation des déchets recyclables a permis de :

- **couvrir la consommation annuelle en énergie de 3 060 habitants** (équivalent à la population de Montalieu),
- **fournir la consommation en eau de 2 127 habitants** (équivalent à la population de Corbelin),
- **épargner 30 234 arbres,**
- **réduire de 2 061 tonnes équivalent CO_2 les rejets dans l'atmosphère, contribuant ainsi à diminuer l'effet de serre !**

	APPORT VOLONTAIRE						PORTE A PORTE			TOTAL			TOTAL
	Verre[4]	**Verre bis[4]**	**Papier[4]**	**Papier *bis*[4]**	**Emball.**	**Ss-total**	**Papier**	**Emball.**	**Ss-total**	**Verre**	**Papier**	**Emball.**	
Tonnage collecté *	1 662,50	679,16	1 296,42	144	506,11	4 288,19	467,26	700,88	1 168,14	**2 341,66**	**1 907,68**	**1 206,99**	**5 456,33**
Ratio kg/hab./an*	*33*	*28*	*26*	*6*	*10*	*69*	*19*	*28,5*	*47,5*	***31***	***26***	***16***	***73***
Tonnage valorisé	1 662,50	679,16	1 231,81	137	446,41	4 156,88	409,72	585,77	995,49	**2 341,66**	**1 778,53**	**1 032,18**	**5 152,37**
Ratio kg/hab./an*	*33*	*28*	*24,5*	*5,5*	*9*	*59*	*17*	*24*	*41*	***32***	***24***	***14***	***69***
Taux de refus	0%	0%	5%	5%	12%	3%	12%	16%	15%	**0%**	**7%**	**14,5%**	**6%**

***** *En porte à porte, les papiers et les emballages sont collectés en mélange. Cependant, en se calant sur le tonnage valorisé, on considère que 60% de la collecte concernent des emballages et 40% des papiers.*

****** *Populations retenues pour calculer les ratios :*

- La totalité du SICTOM est desservie en apport volontaire pour le verre, soit 74 765 habitants.

- Le secteur desservi en apport volontaire pour les papiers et les emballages représentent 50 182 habitants.

- Le secteur desservi en porte à porte pour les papiers et les emballages est la communauté de communes des Vallons de La Tour, soit 24 583 habitants.

[4] La colonne « Verre » comptabilise le tonnage du verre pour les communes fonctionnant tout en apport volontaire. La colonne « Verre bis » concerne les communes des Vallons de La Tour collectées en porte à porte pour les autres flux (idem pour les papiers).

➔ Traitement

Quelque soit le mode de collecte, les emballages issus de la collecte sélective sont ensuite acheminés jusqu'au centre de tri VALESPACE, situé dans la zone de Bissy à Chambéry (73). Le centre est opérationnel depuis janvier 1995.

Un tri mécanique, effectué par un tremel et des machines équipées de lecteurs optiques et d'aimants, et un tri manuel à la chaîne, réalisé par les agents du centre de tri, permettent de récupérer sélectivement les différents matériaux : plastiques (PET/PEhD), cartons (cartonnettes/briques) et métaux (Alu/Acier). Tout comme le verre et le papier, ces matériaux seront ensuite valorisés sous forme de matière dans des industries spécialisées en recyclage et entreront dans la composition de nouveaux produits.

Le tableau ci-après présente la liste des industries qui récupèrent les matériaux triés par les usagers pour les recycler.

Matériau trié	*Repreneur*	*Matière recyclable*	*Devenir de la matière*
Bouteilles et pots en verre	Fonderie OI MANUFACTURING France à Lavilledieu (07)	Lave de verre	Bouteilles en verre
Papiers	Papeterie NORSKE SKOG GOLBEY à Golbey (88)	Pâte à papier	Feuilles de papier recyclé, …
Cartons/cartonnettes	Papeterie EYMIN LEYDIER à St Vallier (26)	Pâte à papier	Boîte à œufs, …
Boîtes de conserve	Aciérie ARCELOR MITTAL PACKAGING à La Fos sur Mer (13)	Lave d'acier	Composant de voiture, boules de pétanque, …
Briques alimentaires	REVIPAC (Espagne)		Papier cadeaux, papier toilette, essuie-tout, mouchoir, …
Bouteilles et flacons en plastique	VALORPLAST (plusieurs usines en France)	Fibres textile, billes ou paillettes plastiques	Pulls polaires, tuyau, …
Cannettes et barquettes en alu	REGEAL AFFIMET à Compiègne (60)		Vélos, trottinettes, …

➔ Communication

A l'oral

Afin de sensibiliser les publics au tri et au recyclage des déchets et d'améliorer les performances de la collecte sélective, le SICTOM est allé à l'encontre des citoyens petits et grands. Ainsi :

- Onze groupes de scolaires ont bénéficié de visites du centre de tri, soit environ 230 enfants de primaire, de collège ou de Maison Familiale
- Quatre visites en déchèterie ont été organisées pour les élèves du collège Le Calloud et les enfants des conseils municipaux de Passins et du Bouchage
- Plusieurs interventions ont eu lieu dans les écoles au Passage, à Montalieu, à Vénérieu, à Sermérieu, Morestel, Passins et Courtenay mais aussi au collège Le Calloud et au lycée Elie Cartan de La Tour du Pin. Ces interventions portaient sur le tri ou la réduction des déchets à la source. Une journée « inter-déchets » s'est déroulée à l'école de Passins avec des jeux autour des emballages et la réalisation de mascottes à partir des déchets.

Le SICTOM a aussi participé à plusieurs manifestations du territoire en y tenant un stand sur le tri et le compostage : au vide grenier de Corbelin, aux comices agricoles de Veyrins-Thuellin et des Abrets, à la Biennale de l'éco-construction de Cessieu et à la fête de la pomme au Bouchage.

Pour compléter ces précédentes actions, une opération porte à porte pour la sensibilisation au tri a été menée à La Bâtie-Montgascon auprès d'une cinquantaine de foyers.

A l'écrit

Des documents d'information sont mis à la disposition des citoyens. Ce sont :

- les fiches mémo de consignes de tri,
- le calendrier de collecte des sacs jaunes (pour les habitants des Vallons de La Tour),
- le guide « Déchèterie : mode d'emploi »,
- le journal du SICTOM, dont le sujet développé cette année était principalement la réduction des déchets avec des articles sur le compostage et sur la collecte des vélos et des vêtements en déchèterie,
- un article proposé aux communes pour insérer dans leurs bulletins communaux.

Sur la toile : www.sictom-morestel.com

Nouveauté cette année, le SICTOM a vu naître à l'automne son site Internet. Cet outil pratique pour les internautes présente les missions et le fonctionnement du syndicat et rassemble un ensemble d'informations sur la collecte, le tri, l'accès en déchèterie et le programme de réduction des déchets.

En outre, il propose un moteur de recherche pour trouver la déchèterie et le point de tri le plus proche du domicile de la personne. La plupart des documents pratiques y sont téléchargeables : guide du compostage, guide déchèterie, écho du SICTOM, les calendriers de collecte des sacs jaunes, ... Les particuliers peuvent y réserver leur composteur ; les associations ou les collectivités, faire une demande pour emprunter les éco-gobelets ; les professionnels, découvrir les offres de marchés publics. Enfin, le bandeau central renseigne sur les actualités du moment.

Sictom
DE LA REGION DE MORESTEL
LE SICTOM
ORDURES MÉNAGÈRES
TRI-CONSIGNES
DÉCHETTERIES
PRÉVENTION
Le Sitcom de la région de Morestel ipsum dolor sit amet, consectetur adip iscing elit vestibulum et risus sem.
SICTOM
de la région de Morestel
Mairie de Passins
38510 PASSINS
contactez-nous !
T 04 74 80 10 14
F 04 74 80 11 06
TOUTES LES INFORMATIONS SUR MA COMMUNE
Arandon
POINT DE COLLECTE : la Millaudière
JOUR DE COLLECTE : le Mardi
DECHETTERIE : Passins
+ d'infos
LES PUBLICATIONS DU SICTOM
l'écho Sictom
Été 2010
L'écho du Sictom n°11
«Notre poubelle au régime»
DOCUMENTS PRATIQUES À TÉLÉCHARGER
Guide du compostage à domicile et du jardinage
12 octobre 2010 : Ouverture d'un nouveau point de collecte à Charette. Toutes les infos dans la rubrique DÉCHETTERIES.
BOÎTE À OUTILS
Nos réponses à VOS QUESTIONS
Commandez votre COMPOSTEUR
Faire votre carte de DÉCHETTERIE
Planning des COLLECTES
Les offres de MARCHÉS PUBLICS
Sictom
Contact | FAQ | Téléchargements | Marchés publics | Plan du site | Mentions légales
handmade by

LES DECHETERIES

➔ Présentation générale

Des déchèteries gérées en prestation privée

Le SICTOM est maître d'ouvrage de sept déchèteries. Leur gestion est réalisée par des prestataires privés suivant une répartition par lot : haut de quai, bas de quai, déchets toxiques :

- La société SERNED basée à Vénissieux gère le haut de quai – le gardiennage - des déchèteries des Avenières, de Fitilieu et de St Chef.
- L'entreprise ISS ENVIRONNEMENT située à Chassieu gère le haut de quai des déchèteries de Passins et Porcieu.
- VEOLIA PROPRETE gère le haut de quai des déchèteries de La Chapelle de La Tour et de St Jean de Soudain
- Les entreprises GOUVERNAYRE de Trept et SERNED s'occupent des bas de quai - évacuation des bennes vers les lieux de traitement – des déchèteries des Avenières, Fitilieu, Passins, Porcieu et St Chef.
- VEOLIA PROPRETE s'occupe des bas de quai des déchèteries de La Chapelle de La Tour et de St jean de Soudain.

La société VALESPACE de Chambéry collecte et évacue l'ensemble des déchets toxiques des cinq déchèteries de l'ancien périmètre du SICTOM vers différentes unités de traitement principalement en Rhône-Alpes. Toutefois, l'évacuation et le traitement des piles et des huiles minérales sont pris en charge respectivement par l'organisme COREPILE et la SSRHU. Les déchets toxiques des déchèteries situées sur Les Vallons de La Tour sont gérés par l'entreprise SERPOL de Vénissieux.

Le renouvellement du marché de gestion des déchèteries pour les trois lots aura lieu au 1er janvier 2012 (avec un décalage d'un an et trois mois pour les déchèteries gérées par Véolia et Serpol). Le fil d'Ariane de ce nouveau marché sera, en premier lieu la valorisation matière optimale des matériaux, puis leur valorisation énergétique et, en dernier lieu, l'enfouissement.

La collecte et le traitement des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) passent par l'éco-organisme ERP qui délègue la collecte à SITA MOS (agence de St Priest).

De nouveaux éco-organismes sont en cours de création pour encadrer la collecte et l'élimination de certains déchets collectés en déchèterie comme le mobilier, les déchets toxiques, les DASRI (déchets d'activité de soin à risque infectieux), ... En attendant le décret d'application de ce dernier, le SICTOM a choisit d'instaurer dès le mois de mars 2011 une collecte des DASRI dans ses déchèteries à destination uniquement des particuliers en auto-médication.

Tout comme le SICTOM accueille sept communes extérieures à son territoire pour leur donner accès à ses déchèteries, les communes des Abrets et de St Marcel Bel Accueil utilisent des déchèteries appartenant à d'autres syndicats. Pour la commune des Abrets, il s'agit de la déchèterie des Abrets, créée en octobre 1994, située au lieu-dit La Bruyère et gérée par le SICTOM du Guiers. St Marcel Bel Accueil a accès à la déchèterie de L'Isle d'Abeau gérée par le Syndicat Mixte Nord-Dauphiné.

Un règlement intérieur harmonisé

Grâce à la charte d'application des déchèteries du Nord-Isère signée en 2005, l'accès en déchèterie est identique sur chacun des sept sites et, est harmonisé entre les syndicats de gestion des déchets du Nord-Isère. Cela concerne essentiellement l'accueil des professionnels, la prise en charge des déchets toxiques et le coût de facturation des matériaux.

Les particuliers ont un libre accès dans les déchèteries dans la mesure où la qualité et la quantité de leurs apports n'entravent pas au bon fonctionnement de la déchèterie. Les professionnels et les administrations peuvent disposer des sept sites. Ceux qui ne posent pas de sujétions techniques particulières et sont imposés à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères bénéficient d'un seuil de libre accès fixé à 52 m^3 ou kg par an, tout matériau confondu. Au-delà de ce seuil, ils seront assujettis à la redevance spéciale selon la quantité et le type de matériau apporté. Les professionnels et les administrations exonérés de la TEOM, paieront dès le 1er m^3 ou kg déposé. Si les apports de ferrailles, cartons, papiers, DEEE, piles, néons, huiles minérales et végétales restent gratuits, les autres matériaux sont payants à hauteur de 8 €/m^3 pour le bois, les gravats, les végétaux, 6 €/m^3 pour les plastiques, 15 €/m^3 pour les encombrants, 1,5 à 3 €/kg pour les déchets toxiques. Pour quantifier les dépôts des professionnels et des administrations, les gardiens remplissent des bons attestant du volume et du type de matériau apportés. Un exemplaire du bon est remis à l'intéressé, l'autre servant à la comptabilité du SICTOM. Conformément à la charte déchèterie, les professionnels doivent adhérer aux filières organisées pour l'élimination de leurs déchets lorsqu'elles existent. Les chambres consulaires sont en mesure de les informer sur les opérations telles que Garage Propre, Imprim'vert, Réflexnature, Pressing propre, collecte de plastiques agricoles. Les huiles de vidange, les pneus, les piles, les cartouches d'encre et les batteries font aussi l'objet de collecte particulière organisée à l'échelle nationale.

Le règlement intérieur des déchèteries a subi quelques modifications suite à l'intégration des déchèteries des Vallons de La Tour. Il a été validé et affiché en déchèterie début 2010. Si les consignes de gestion et d'accueil des sept déchèteries du SICTOM sont identiques, leurs horaires d'ouvertures varient comme le précise le tableau ci-contre. En règle générale, il y a quand même toujours une déchèterie d'ouverte du lundi au samedi, sur une plage horaire allant globalement de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. La saisonnalité n'induit aucun changement horaire entre l'été et l'hiver et les dimanches et jours fériés restent fermés au public.

Un guide « Déchèterie : mode d'emploi » disponible au secrétariat du SICTOM ou téléchargeable sur le site Internet rassemble l'ensemble des informations pratiques pour préparer le passage en déchèterie.

Des projets axés sur la sécurité des personnes et des biens

Pour répondre au programme de normalisation en déchèterie initié par l'ADEME et contrer la hausse du vandalisme, la commission propose plusieurs travaux à réaliser d'ici 2013 : la mise en place de système de protection anti-chute dans les bennes, de haies défensives rendant difficile l'intrusion (combinaison d'arbustes épineux et de barbelés), la construction d'abri de stockage des déchets toxiques, la vidéosurveillance.

Une collaboration avec les services de gendarmerie a aussi été privilégiée pour lutter contre tous les actes d'incivisme ayant lieu en déchèterie (agression sur gardiens, vol de métaux, dégradation des installations, dépôts sauvages).

Horaires d'ouverture des déchèteries

Déchèterie	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	Temps d'ouverture hebdomadaire	Nb de passages professionnels
Les Avenières	8h-12h 14h-17h30	8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h 14h-17h30	8h-12h 13h30-17h30	35 heures	430
La Chapelle	9h-12h15 13h45-18h	9h-12h15 13h45-18h	9h-12h15	Fermé	9h-12h15 13h45-18h	9h-12h15 13h45-18h	33 heures	509
Fitilieu	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h 13h30-17h30	28 heures	188
Passins	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30	8h-12h 13h30-17h30	33 heures	1 156
Porcieu	8h-12h 13h30-17h30	Fermé	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	8h-12h 13h30-17h30	28 heures	515
St Chef	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h 13h30-17h30	28 heures	304
St Jean	9h-12h15 13h45-18h	Fermé	13h45-18h	9h-12h15 13h45-18h	9h-12h15 13h45-18h	9h-12h15 13h45-18h	34 heures	720

Pour répondre à l'augmentation de la population et des tonnages apportés en déchèterie, certaines déchèteries verront leurs horaires modifiés dès 2012.

➔ Résultats

☞ *23 839 tonnes ont été collectées cette année, soit 319 kg par habitant par an (dont 97 kg de gravats, 85 kg de végétaux et 63 kg d'encombrants).*

Entre 2010 et 2011, le tonnage global en déchèterie a augmenté de 12% après une période de baisse de trois années consécutives. Ce ratio est nettement supérieur à celui de la collecte des ordures ménagères ; chaque habitant disposant dans l'année près de 100 kg de plus en déchèterie qu'en collecte des ordures ménagères.

Ce constat montre que la population du SICTOM participe de plus en plus activement au tri et à la valorisation des déchets. Toutefois, les matériaux déposés en déchèterie ne sont pas tous valorisables et donc valorisés, et les installations sont sur-fréquentées. Il n'est donc pas négligeable d'inciter sur la réutilisation, le don, la réparation de certains objets ou la valorisation sur place, chez l'habitant (compostage, broyage ou muching des déchets verts) comme s'y emploie le programme de réduction des déchets. Téléchargeable sur le site Internet du SICTOM, le guide du réemploi renseigne sur les manifestations, les associations et les professionnels spécialisés dans le réemploi.

Site	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Evolution 2010-2011
LES AVENIERES	4 040	4 211	+4%
LA CHAPELLE DE LA TOUR	3 392	3 813	+12%
FITILIEU	2 287	3 056	+34%
PASSINS	2 879	2 987	+4%
PORCIEU-AMBLAGNIEU	2 620	2 787	+6%
ST CHEF	2 724	3 107	+14%
ST JEAN DE SOUDAIN	3 364	3 877	+15%
TOTAL	21 305	**23 839**	**+12%**
Ratio kg/hab. SICTOM	292	**319**	**+9%**
Ratio kg/hab. SICTOM + communes extérieures	266	**291**	

Evolution du tonnage collecté en déchèterie (tous matériaux confondus) entre 2004 et 2011

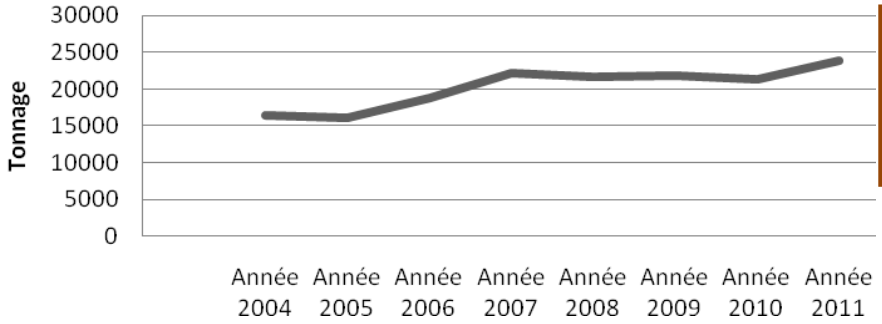

Entre 2010 et 2011:

Population : +2,5%

Tonnage : +12 %

Le tableau des résultats par déchèterie et par matériau montre que :

- **Le tonnage est assez équilibré entre les différents sites.**

La répartition reste relativement identique à celle de 2010. Néanmoins, le tonnage de la déchèterie de Fitilieu a pris de l'ampleur et on constate que c'est toujours la déchèterie des Avenières qui centralise le plus fort tonnage tous matériaux confondus.

- **Trois matériaux concentrent les trois quarts du tonnage global. Il s'agit des gravats, des végétaux et des encombrants.**

En ce qui concerne les végétaux, l'enjeu est de continuer à maîtriser les coûts et la qualité de la filière co-compostage, d'inciter au compostage et au broyage des végétaux à domicile. Durant l'année 2011, le SICTOM a réfléchit à un partenariat de travail avec l'association Lo Parvi pour la mise à disposition de son broyeur aux usagers volontaires.

En ce qui concerne les encombrants, plusieurs pistes d'action sont envisageables : le tri et la valorisation des PVC, du polystyrène, du plâtre, la mise en œuvre de la REP Mobilier, une sensibilisation à moins jeter et à se tourner vers la réparation, le don, la vente d'occasion. En fin d'année, le SICTOM a rédigé un cahier des charges pour le nouveau marché « déchèterie » préconisant une valorisation maximum des matériaux, ce qui devrait entraîner des propositions intéressantes de la part des prestataires candidats sur une meilleure gestion des encombrants.

- **Entre 2010 et 2011, l'évolution du tonnage des DEEE, de la ferraille, des papiers et des plastiques est négative.**

A cela plusieurs raisons possibles. Le développement de la reprise chez les commerçants, la baisse de la consommation et le fort vandalisme ont pu faire diminuer les quantités d'équipement électriques et électroniques collectés en déchèterie. Aussi, à cause des fluctuations à la hausse du cours de reprise des métaux, leur récupération illicite s'est accrue. Une étude sur la déchèterie de Fitilieu a permis d'évaluer à 3 320 € la perte de recettes sur les métaux liée au vol des DEEE et dans la benne ferraille, sur la période entre mai et décembre 2011.

En ce qui concerne les papiers, on peut penser qu'il y a eu un transfert de tonnage entre les bennes des déchèteries et les colonnes installées sur les points d'apport volontaire des communes des Vallons de La Tour. En effet, le tonnage de papiers récupérés en apport volontaire a augmenté de 22% sur ce secteur depuis 2010.

- **Entre 2010 et 2011, l'évolution du tonnage du bois, des cartons, des déchets toxiques, des gravats, des végétaux et des encombrants est positive.**

Le renforcement des consignes de tri en amont de la collecte a pu faire augmenter ces matériaux en déchèterie, principalement les cartons, les encombrants et les végétaux qu'on retrouve encore beaucoup trop dans les ordures ménagères. En effet, les équipes techniques laissent systématiquement les déchets non conformes à la collecte des ordures ménagères en les identifiant par un scotch rouge et noir, pour qu'ils soient triés. Aussi, dès le mois de mars et dans pour une solution d'attente , le SICTOM a accueilli les végétaux de la déchèterie d'Optevoz, gérée par le Syndicat Mixte Nord-Dauphiné.

Le bois est le quatrième matériau le plus apporté en déchèterie. Il a augmenté de 17% depuis 2009. Une réflexion sur des actions afin de maîtriser ce tonnage est à prévoir : mise à disposition de bois pour le chauffage, travail avec les professionnels.

Les encombrants ont plus faiblement augmentés sans doute car la benne est régulièrement fouillée et que beaucoup d'objets sont récupérés illégalement. En 2011, la collecte en déchèterie effectuée par l'entreprise d'insertion EVIRA a aussi permis de récupérer 9,5 tonnes de vêtements pour le réemploi et la valorisation ; autant de tonnage en moins à traiter.

Tonnage par matériau et par déchèterie – Année 2011

	Les Avenières	La Chapelle	Fitilieu	Passins	Porcieu	St Chef	St Jean	TOTAL 2011	Répartition tonnage en %	*TOTAL 2010*	Evolution 2010-2011
Bois	470,86	357,69	323,74	493,80	320,66	301,04	400,12	2 667,91	11%	*2 285,69*	17%
Cartons	130,00	99,54	83,18	212,52	117,36	92,67	143,08	878,35	4%	*824,57*	7%
DEEE	76,18	79,56	40,91	136,02	92,37	87,87	58,28	571,20	2%	*615,51*	-7%
Déchets toxiques	29,88	17,48	17,00	33,90	20,81	19,44	15,54	154,05	1%	*144,19*	7%
Gravats	1 109,20	1 135,66	951,95	491,25	1 064,00	1 303,40	1 227,08	7 282,54	31%	*6 147,88*	18%
Végétaux	1 167,16	1 304,52	923,38	758,17	522,57	599,34	1 103,28	6 378,42	27%	*5 350,68*	19%
Encombrants incinérés	634,23	0,00	330,57	323,00	307,72	266,92	0,00	1 862,44	8%	*1 910,80*	-3%
Encombrants enfouis	402,12	622,81	280,92	325,52	186,34	276,44	711,72	2 805,87	12%	*2 621,10*	7%
Ferrailles	191,24	129,00	104,61	197,52	143,14	159,80	137,72	1 063,03	4%	*1 213,71*	-12%
Papiers	0,00	67,10	0,00	0,00	0,00	0,00	79,94	147,04	1%	*155,54*	-5%
Plastiques souples	0,00	0,00	0,00	15,70	12,38	0,00	0,00	28,08	0%	*35,56*	-21%
TOTAL Tonnage	**4 210,87**	**3 813,36**	**3 056,26**	**2 987,40**	**2 787,35**	**3 106,92**	**3 876,76**	**23 838,93**	100%	***21 305,23***	12%
Répartition tonnage en %	**18%**	**16%**	**13%**	**13%**	**12%**	**13%**	**16%**	**100%**			
Nb hab. rattachés	*10 700*	*10 989*	*6 579*	*15 418*	*8 616*	*12 331*	*12 833*	77 466			
Ratio kg/hab.	*394*	*347*	*465*	*194*	*324*	*252*	*302*	*308*			

➔ Traitement

En ce qui concerne le traitement des différents matériaux, on peut dire que :

- **78% des déchets de déchèterie sont recyclés et donc valorisés pour leur matière**

C'est le cas du bois sous forme de panneaux agglomérés ou bois de chauffage, le carton et le papier dont la pâte servira à la fabrication de carton ondulé ou papier hygiénique, les métaux dont le cycle de recyclage est sans fin, l'huile minérale, une partie des DEEE et les végétaux.

- **FOCUS SUR LES VEGETAUX**

La plate-forme de stockage et broyage sert au traitement des déchets verts. Elle a été aménagée en avril 2006 à côté de la déchèterie de Passins.

Le principe du co-compostage est de mélanger du broyat de végétaux (branchages, pelouse, sapin de Noël, fleurs fanées, ...) issus des déchèteries avec des effluents d'élevage, afin de créer un engrais naturel utilisé dans les champs agricoles.

La pérennité de la démarche repose sur un partenariat de travail entre la collectivité, la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs et un respect des consignes de tri en déchèterie (propreté des bennes de végétaux). Depuis mars 2011, le SICTOM réalise en plus, en interne, un nettoyage et un gerbage des tas de végétaux disposés sur la plateforme. Un travail en partenariat avec les services techniques communaux pourra être aussi mené prochainement pour améliorer la propreté des apports des communes, principalement des fosses des cimetières. Somme toute, des analyses sont effectuées à chaque campagne de broyage et un suivi des agriculteurs est réalisé par le technicien de la Chambre d'Agriculture.

Le bilan 2011 compte 3 210 tonnes broyées acheminées dans les exploitations agricoles. Le co-compostage à la ferme permet de réduire le coût d'élimination des déchets verts comparé à un fonctionnement classique de compostage industriel. Si l'on se base sur le prix 2011 d'un fonctionnement en prestation privée, l'économie engendrée par cette opération est de 17,22 €/tonne entrante, soit 66 970 € sur l'année 2011. Le bénéfice est aussi écologique car l'opération co-compostage permet de réduire l'impact des transports de bennes et couvre naturellement une partie des besoins en engrais des agriculteurs partenaires. Cette filière locale répond ainsi aux principes du développement durable.

- **8% sont valorisés énergétiquement**

Les déchets toxiques sont dépollués puis incinérés à l'unité TREDI de Salaise sur Sanne pour la plupart. 40% des encombrants sont broyés puis incinérés dans un four dédié de l'unité de Bourgoin-Jallieu produisant ainsi de la chaleur, au même titre que les ordures ménagères.

- **14% ne sont pas valorisés**

C'est le cas de 60% des encombrants enfouis en centre de stockage de classe 2 autorisé (CSDU) géré par SITA MOS et situé à Satolas et Bonce (38), et des gravats de la déchèterie de Passins déposés dans l'ISDI de classe III de Passins.

☞ *Le taux de valorisation global des matériaux en déchèterie de 86% est très satisfaisant et supérieur à la moyenne départementale (74% en 2010).*

BILAN FINANCIER

➔ Comment est financé le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ?

Les contributions des communautés de communes

Les communautés de communes ont la compétence déchets qu'elles ont déléguée au SICTOM. Pour autant, ce sont elles qui lèvent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dans le cadre du régime dérogatoire, et reversent au SICTOM une contribution égale au montant de la TEOM.

La participation demandée aux collectivités adhérentes est proportionnelle au nombre d'habitant et fonction du service rendu. A service égal, la mutualisation est l'un des principes de base du syndicat. Pour 2011, la participation demandée aux collectivités adhérentes s'élève à 5 313 952 €, celle demandée aux collectivités extérieures pour l'accès en déchèterie est égale à 100 685 €.

La redevance spéciale collecte

Compte tenu de la Loi de 1975, le SICTOM a l'obligation de collecter les déchets ménagers. La collecte des déchets assimilés est un service facultatif que le SICTOM rend aux professionnels et aux administrations, en leur appliquant, depuis le 1er janvier 2006, par délibération du 13 décembre 2005, la redevance spéciale (Loi du 13 juillet 1992). Outre l'aspect réglementaire, les élus ont décidé d'instaurer la redevance spéciale dans le souci de rééquilibrer le financement des déchets entre particuliers et professionnels et d'inciter les professionnels à mieux trier leurs déchets.

Ce mode de financement de l'élimination des déchets assimilés vient en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Son coût est calculé, à la différence de la TEOM, en fonction du service rendu (service de collecte OM et d'accès en déchèterie). Il était de 0,028 €/L en 2011 pour la collecte des ordures ménagères. Les exonérés à la TEOM sont assujettis à la redevance spéciale dès le 1er litre à la collecte ou le 1er mètre cube en déchèterie ; ceux imposés à la TEOM bénéficient d'un seuil d'assujettissement de 750 L par semaine (équivalent à un gros bac à quatre roues) à la collecte et 52 m^3 en déchèterie.

Les soutiens des éco-organismes

Les emballages et le verre sont soutenus dans le cadre du programme Eco-Emballages, les papiers par l'éco-organisme Eco-Folio, les DEEE par ERP.

Les autres recettes

Il s'agit des ventes de matériaux triés (emballages, verre, papiers, métaux et cartons), des subventions à l'investissement, des ventes de composteurs et des subventions de fonctionnement (celle de l'ADEME pour le programme de réduction des déchets et celle du Conseil Général sur le compostage).

☞ En 2011, l'élimination des déchets est financée à 75% par les contributions des communautés de communes, à 4% par la redevance spéciale et à 21% par les ventes de matériaux, les soutiens des éco-organismes et les subventions de fonctionnement et d'investissement.

➔ Combien coûte à chaque habitant le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ?

Détail de la contribution des collectivités adhérentes

Pour 2011, la participation demandée aux collectivités adhérentes se répartissait de la façon suivante :

- **Service collecte des ordures ménagères (24%) :**
  - Une collecte hebdomadaire = 14,14 €/hab.
  - Deux collectes hebdomadaires = 28,28 €/hab. (Prix d'une collecte multiplié 2)

Le prix comprend toutes les charges liées au service de collecte ramené au nombre d'habitants desservis par semaine dans chaque commune (doublé en cas de deuxième collecte). Les charges et recettes des opérations de compostage et du programme local de prévention en général sont aussi intégrées dans ce service.

Il s'agit des frais de personnel, de l'entretien des camions, du matériel et des installations, du carburant, de l'achat des composteurs, ... diminués des ventes de composteurs, de la redevance spéciale et des soutiens sur les actions de réduction des déchets.

- **Service traitement des ordures ménagères (38%)** = 27,54 €/hab. (Pour toutes les communes)

Le prix prend en compte uniquement l'incinération des ordures ménagères.

- **Service collecte sélective :**
  - En apport volontaire (1%) = 0,99 €/hab.
  - En porte à porte (4%) = 7,64 €/hab.

Le prix prend en compte les coûts de collecte (différent selon le mode de collecte : en apport volontaire ou en porte à porte), de transport et de tri, mais aussi de communication liés au service, diminué des recettes de revente de matériaux et autres soutiens d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio.

- **Service déchèteries (33%) :**
  - *Communes adhérentes* = 23,55 €/hab.

La mutualisation du coût des déchèteries ne concerne pas encore les habitants de la CCVT qui bénéficient d'un tarif plus bas (20,04 €) compte tenu des négociations de marché en amont de l'adhésion au SICTOM.

  - *Communes sous convention* = 25,90 €/hab. (Prix service déchèterie + 10%)

Le prix comprend toutes les charges liées au service déchèterie (gardiennage, location et évacuation des bennes, traitement des différents matériaux) diminuées des ventes de matériaux cartons et ferrailles, des soutiens pour le tri des DEEE, de la redevance spéciale « déchèterie » et des participations des communes sous convention. Un coût majoré de 10% est appliqué aux communes limitrophes au territoire du SICTOM qui ont signé une convention pour l'utilisation de ce service.

En 2011, pour un service minimum comprenant une collecte hebdomadaire des ordures ménagères, leur traitement, l'accès en déchèterie et la collecte sélective en apport volontaire (service concernant 67% de la population), le prix s'élève à 66,22 € par habitant. Pour une collecte des ordures ménagères supplémentaire et la collecte sélective en porte à porte (La Tour du Pin par exemple), le prix du service est majoré de 20,79 € par habitant. En règle générale, c'est la collecte des ordures ménagères et leur traitement qui compose les trois quarts du prix du service global.

Répartition du coût du service minimum
66,22 € par habitant en 2011

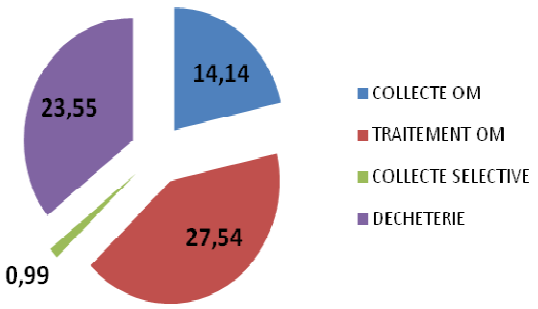

Répartition du coût du service maximum
87,01 € par habitant en 2011

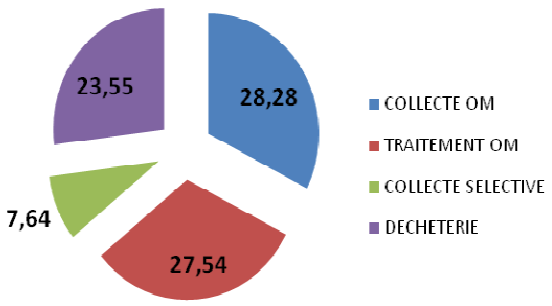

☞ **Le service de collecte et traitement des déchets* coûte cher ? En 2011, il est égale à 66,22 € par habitant et par an, soit 0,42 € par jour et par foyer. C'est le prix d'une demi-baguette de pain ou d'un tiers de litre de gasoil !**

** Le calcul a été établi par rapport au service minimum.*

Détail et évolution des charges

Postes de charges : 6,8 M€ TTC

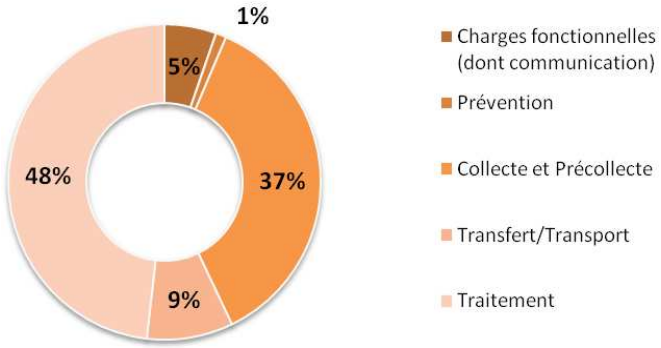

48% des dépenses concernent le traitement des ordures ménagères et ne relèvent donc pas de la collectivité mais du syndicat de traitement. C'est principalement ce poste qui a fait augmenter de 2% (146 000 €) l'ensemble des charges entre 2010 et 2011, ainsi que le transport.

Détail et évolution des produits

La vente des matériaux représente un tiers des recettes du syndicat ; elle a augmenté de 7% entre 2010 et 2011, principalement grâce aux performances de la collecte sélective.

La part des soutiens des éco-organismes (Eco-Emballages, Eco-Folio, ERP) représente près de la moitié des produits. Ce chiffre est à relativiser car, en l'attente des montants définitifs, une simulation a été calculée pour les aides d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio. Cependant, la hausse constatée entre 2010 et 2011 peut s'expliquer du fait du changement de barème d'Eco-Emballages.

Enfin, les subventions concernent principalement l'aide de l'ADEME pour le programme local de prévention et les travaux en déchèterie, celle du Conseil Général pour le compostage et les abris de stockage des déchets toxiques, celle de l'Agence de l'Eau pour les abris de stockage des déchets toxiques et, les subventions à l'investissement.

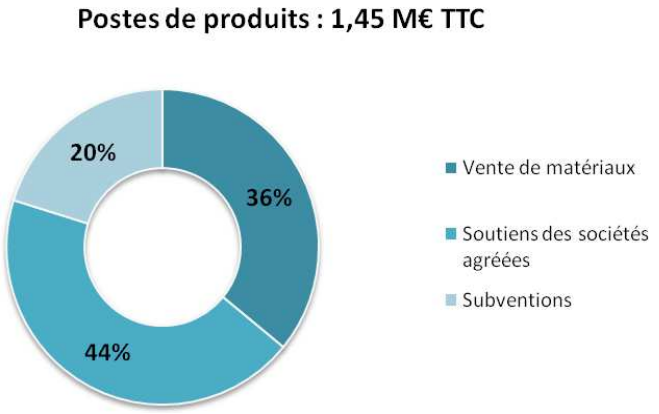

	Montant € TTC	€ / habitant
Total des charges 2011	6 810 744 €	91,10 €
Total des produits 2011	- 1 455 021 €	- 19,46 €
Coût à la charge de la collectivité	**= 5 355 723 €**	**= 71,64 €**
Contributions des CC	5 313 952 €	71,08 €
Redevance spéciale	272 344 €	3,64 €
Total financement	**= 5 586 296 €**	**=74,72 €**
Excédent	**230 573 €**	**3,08 €**

Quel est le poids de chaque flux dans le coût du service public ?

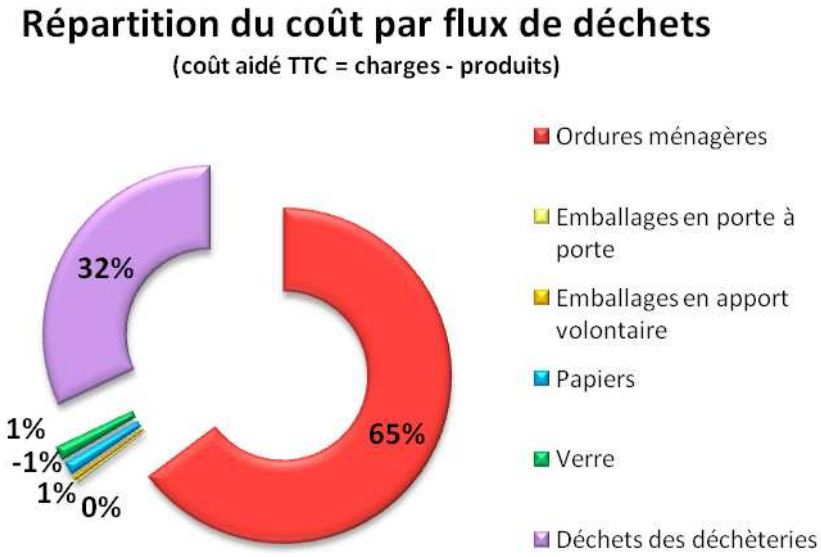

Les ordures ménagères coûtent 49,37 € par habitant alors que la collecte sélective (emballages, papiers, verre) ne coûte que 0,56 € par habitant et les déchèteries 24,33 € par habitant.

En 2011, le coût global du service de collecte et traitement des déchets coûte 74,25 €, contre 76,73 € en 2010, principalement grâce à la hausse des recettes.

Bilan financier 2011

En € HT

			FLUX DE DECHETS								
			ORDURES MENAGERES	Tri en porte à porte	Tri en apport volontaire			RECYCLABLES	DECHETERIE	TOTAL 2011	*TOTAL 2010*
				EMBALLAGES ET PAPIERS	*EMBALLAGES AV*	*PAPIERS AV*	*VERRE AV*				
CHARGES	FONCTIONNELLES	Charges de structure	153 516,75	23 658,53	26 226,03	26 226,03	26 226,03	102 336,63	83 750,24	**339 603,62**	316 093,12
		Communication	4 856,25	3 269,89	1 297,28	1 297,28	1 297,28	7 161,73	5 753,40	**17 771,38**	19 563,02
		Total fonctionnelles	*158 373,00*	*26 928,42*	*27 523,31*	*27 523,31*	*27 523,31*	*109 498,36*	*89 503,64*	*357 375,00*	*335 656,14*
	TECHNIQUES	Prévention	68 760,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**68 760,79**	74 564,37
		Collecte et pré-collecte	1 394 768,04	132 999,51	126 582,88	59 314,25	87 309,34	406 205,98	516 706,08	**2 317 680,11**	2 329 559,94
		Transfert/Transport	0,00	16 519,48	24 304,96	0,00	31 845,42	72 669,86	505 964,88	**578 634,74**	534 909,61
		Traitement des déchets non dangereux	1 977 245,48	178 486,20	105 697,07	9 362,56	0,00	293 545,83	737 982,70	**3 008 774,01**	2 883 246,97
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 238,36	**120 238,36**	112 319,61
		Total techniques	*3 440 774,31*	*328 005,19*	*256 584,91*	*68 676,81*	*119 154,76*	*772 421,67*	*1 880 892,02*	*6 094 088,00*	*5 934 600,50*
	Total charges		**3 599 147,31**	**354 933,61**	**284 108,22**	**96 200,13**	**146 678,08**	**881 920,03**	**1 970 395,66**	**6 451 463,00**	*6 270 256,64*
PRODUITS	INDUSTRIELS	Vente de produits et d'énergie	17 496,00	72 461,08	62 791,34	116 331,43	64 276,00	315 859,85	57 876,60	**391 232,45**	337 045,60
		Prestation à des tiers	471,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 685,31	**101 156,31**	103 920,02
		Autres produits	7 887,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**7 887,93**	26 540,69
		Total industriels	*25 854,93*	*72 461,08*	*62 791,34*	*116 331,43*	*64 276,00*	*315 859,85*	*158 561,91*	*500 276,69*	*467 506,31*
	SOUTIENS	Tous soutiens des sociétés agréées	6 596,25	295 334,47	213 180,09	81 275,22	14 389,59	604 179,37	27 177,83	**637 953,45**	403 122,32
	AIDES	Subventions d'investissement	83 561,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 600,54	**205 161,82**	94 155,64
		Subventions de fonctionnement	88 828,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**88 828,50**	117 498,46
		Aides à l'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	*0,00*
		Total aides	*172 389,78*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*121 600,54*	*293 990,32*	*211 654,10*
	Total produits		**204 840,96**	**367 795,55**	**275 971,43**	**197 606,65**	**78 665,59**	**920 039,22**	**307 340,28**	**1 432 220,46**	*1 082 282,73*

Bilan financier 2011

En € HT

			FLUX DE DECHETS								
			ORDURES MENAGERES	Tri en porte à porte	Tri en apport volontaire			**RECYCLABLES**	**DECHETERIE**	**TOTAL 2011**	*TOTAL 2010*
				EMBALLAGES ET PAPIERS	*EMBALLAGES AV*	*PAPIERS AV*	*VERRE AV*				
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		207 574,17	23 922,11	16 058,26	30 275,77	8 499,60	78 755,75	111 615,31	**397 945,22**	*409 905,62*
	CONTRIBUTION DES USAGERS	TEOM						0,00		**0,00**	*0,00*
		REOM						0,00		**0,00**	*0,00*
		Redevance spéciale	254 894,94					0,00	17 449,51	**272 344,45**	*236 151,96*
		Total contribution des usagers	*254 894,94*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*17 449,51*	*272 344,45*	*236 151,96*
	Contribution des collectivités adhérentes		3 365 185,38	206 151,74	50 501,57			256 653,31	1 692 113,83	**5 313 952,52**	*5 268 471,58*
	Total contributions		**3 620 080,32**	**206 151,74**	**50 501,57**	**0,00**	**0,00**	**256 653,31**	**1 709 563,34**	**5 586 296,97**	*5 504 623,54*
Coût net € HT / habitant			46,53	*-0,53*	*0,17*	*-2,07*	*0,93*	-0,52	22,80	**68,80**	*71,11*
Coût net € HT / tonne			197,10	*-11,01*	*16,08*	*-70,40*	*29,04*	-6,99	104,04	**131,54**	*118,95*
Coût net € TTC / habitant			49,37	*0,46*	*0,49*	*-1,46*	*1,05*	*0,56*	*24,33*	*74,25*	*76,73*
Coût net € TTC / tonne			209,15	9,47	47,81	-49,38	32,67	7,45	111,02	141,97	*128,35*

SYNTHESE

	SICTOM 2011			Isère 2010	Référentiel régional 2010
	Tonnage	Ratio technique Kg/hab./an	Ratio financier € HT /hab./an *	Ratio technique Kg/hab./an	Ratio financier € HT /hab./an *
Collecte et traitement des ordures ménagères	17 221	230	46,53	243	44,5
Collecte sélective en porte à porte	1 168	48	-0,53	51,5	7,6
Collecte sélective en apport volontaire (hors verre)	1 947	39	-2,07 à 0,17		2,8
Collecte sélective du verre	2 342	31	0,93	27	1,1
Sous-total collecte sélective	*5 457*	*73*	*-0,52*	*78,5*	
Déchèterie	23 839	319	22,80	272	23,9
TOTAL	46 517	622	68,80	593.5	72,6

** le ratio financier présenté est égal au coût net € HT par habitant et par an sur un territoire mixte (à dominante rural). Cela correspond au total des charges moins les recettes.*

☞ En 2011, chaque habitant du SICTOM a produit 622 kg de déchets : 37% d'ordures ménagères, 12% de recyclables et 51% de déchets de déchèterie.

Par rapport à 2010, cela représente une hausse de 4%. Autrement dit, chaque habitant a augmenté le poids de ses déchets de 24 kg.

En effet, après avoir subi une hausse continue entre 2006 et 2009, le poids des déchets produits par chaque habitant du SICTOM avait diminué entre 2009 et 2010 pour subir à nouveau une hausse cette année, revenant à deux kilogrammes près au niveau de 2009.

Par rapport aux chiffres départementaux, c'est 28,5 kg de plus par habitant. Mais l'on constate que le ratio en déchèterie du SICTOM est supérieur à celui du département et inversement pour le ratio concernant les ordures ménagères. Cela montre que les habitants du SICTOM trient plus leurs déchets que l'Isérois lunda. La ruralité et la dynamique du territoire du SICTOM amènent aussi à penser que l'on a plus recours à la déchèterie que la moyenne départementale.

☞ En 2011, le coût net HT de collecte et d'élimination des déchets est égal à 68,68 € par habitant, c'est un peu moins cher que le prix moyen régional.

Le coût net HT par habitant a diminué de 2,43 € par rapport à 2010.

Par rapport au référentiel régional 2010, on constate que le coût de collecte et de traitement des déchets recyclables est beaucoup plus bas que la moyenne (porte à porte en régie, un nouveau marché de prestation, l'utilisation d'un quai de transfert, pas de tri des papiers, meilleure distribution des sacs jaunes). Le coût en déchèterie est un peu plus bas que les moyennes observées mais celui propre aux ordures ménagères un peu plus élevé du fait principalement de la hausse du tarif d'incinération.

CONCLUSION

En 2011, malgré une actualité politique encore incertaine sur le regroupement des communautés de communes et en particulier du projet des Vals du Dauphiné, le SICTOM a su mener ses différentes tâches à bien.

Les retours des citoyens lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments, des manifestations auxquelles participent le syndicat, suite à la mise en ligne du site Internet ou lors d'animations auprès des scolaires montrent en majorité une satisfaction du service rendu.

Mais le SICTOM, aidé de ses nombreux partenaires de travail – communes, prestataires, associations, ADEME, Conseil Général, ... - a encore de nombreuses tâches à accomplir.

2012 s'orientera ainsi vers :

- le développement des actions du programme de prévention, en particulier le broyage de branchages, le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets des professionnels,
- La réorganisation et le rééquilibrage des tournées « ordures ménagères »,
- Une conteneurisation systématique et normalisée des ordures ménagères,
- une amélioration du tri du verre,
- Une optimisation du service en déchèterie avec un nouveau marché, la réalisation de travaux de sécurisation des personnes et des biens en déchèterie, l'agrandissement des plages horaires sur certains sites.

Même si le SICTOM connaît certaines fois des difficultés dans l'exercice de ses missions à cause des récalcitrants au tri ou des actes d'incivisme en déchèterie, il n'en oublie pas pour autant de remercier les citoyens responsables face aux problèmes économiques et écologiques de notre société actuelle.

Rappelons-nous tous qu'il n'y a pas de petits gestes en faveur de l'environnement lorsque nous sommes maintenant 74 765 habitants à les accomplir sur le territoire du SICTOM de la région de Morestel !

Sictom
DE LA REGION DE MORESTEL

✉ 784, Chemin de la déchèterie 38510 PASSINS
☎ 04.74.80.10.14 / 🖹 04.74.80.52.08
contact@sictom-morestel.com et www.sictom-morestel.com